

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Monsieur SEVIN Éric, Maire.

Étaient présents :

Mesdames DELORY Brigitte, LEJEUNE Marie-Hélène, CHOQUET Brigitte, CLERBOUT Linda, DOCQUOIS Jocelyne, BONDUELLE Céline, HEURTEAUX Céline, LHERBIER Anne, POKKER Morgane et Messieurs SEVIN Éric, VANTORRE Philippe, SAVREUX Christophe, NAVEL Ludovic, RODIER Patrick, , WOITTEZ Dominique, HAUTREUX Julien, FRESKO Jean-Baptiste LECLERCQ Edouard.

Était absent :

Monsieur OMBREUX Nicolas (absent qui avait donné procuration à Monsieur HAUTREUX Julien).

Madame CHOQUET Brigitte a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame POKKER Morgane est arrivée à 20h15.

Lecture du compte rendu du 04 juin 2020

Il est donné lecture du compte rendu de la réunion du 04 juin 2020.

Aucune observation n'est apportée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2019

Monsieur le Maire fait part au conseil du compte administratif 2019

La lecture de celui-ci est faite par Monsieur Dominique WOITTEZ.

La section de fonctionnement avec 968 957.04 € de dépenses et de 1 137 193.90 € de recettes représente un excédent de 168 236.86 € cumulé.

La section d'investissement avec 395 540.91 € de dépenses et 814 795.40 € de recettes présente un excédent de 419 925.49 € cumulé.

Le total des sections avec 1 514 538.49 € de dépenses et 2 132 531.25 € de recettes soit un excédent cumulé de 617 992.76 €.

Après lecture des tableaux et explications données par Monsieur WOITTEZ, le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Compte de gestion de la commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil du compte de gestion 2019 établi par la perception de Vimy identique au compte Administratif 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Affectation de résultat

Monsieur le Maire donne lecture de l'affectation de résultat.

La clôture du résultat 2019 est de 617 992.76 € répartie comme suit :

348 778.81 € disponibles à la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

148 778.81 € à la ligne 002 en recette de fonctionnement et 200 000.00 € au 1068 en recette d'investissement.

269 213.95 € en investissement au 001 recette.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette affectation

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire donne lecture des produits résultant des différents taux 2020 à savoir :

Foncier bâti.....	21.75 %,
Foncier non-bâti.....	61.00 %.

Produit fiscal 2020 € attendu : 279 588€

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces propositions. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces taux pour l'année 2020.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire rend compte au Conseil du projet de Budget Primitif 2020 étudié par la commission des finances. La lecture du budget est faite par Monsieur Dominique WOITTEZ.

Le budget s'équilibre à 1 213 578.81 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes),

987 781.76 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

Total du budget : 2 201 361.57 €.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition de budget 2020. Après discussion, le budget est voté à l'unanimité.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Subventions communales 2020 aux associations

Monsieur le Maire donne lecture du montant des subventions examinées par la commission des finances. La commission des finances propose au Conseil que ne soient pas examinées les subventions pour les associations qui n'ont pas répondu aux courriers de l'adjoint chargé des finances.

Monsieur le Maire propose au Conseil, qu'à l'occasion du vote des subventions, chaque Conseiller, membre du bureau d'une association locale bénéficiaire s'abstient. Ces subventions seront donc votées individuellement, en raison de la présence éventuelle au Conseil, de membres du bureau de ces associations.

Sont donc étudiées les propositions suivantes :

Monsieur le Maire donne lecture du montant des subventions examinées par la commission des finances. La commission des finances propose au Conseil que ne soient pas examinées les subventions pour les associations qui n'ont pas répondu aux courriers de l'adjoint chargé des finances.

Monsieur le Maire propose au Conseil, qu'à l'occasion du vote des subventions, chaque Conseiller, membre du bureau d'une association locale bénéficiaire s'abstient. Ces subventions seront donc votées individuellement, en raison de la présence éventuelle au Conseil, de membres du bureau de ces associations.

Sont donc étudiées les propositions suivantes :

Associations loi 1901 à but non lucratif	Subventions 2019	Subventions 2020	Subventions votées conseil
Ablain Country Dance	500,00	500,00	1 abstention
Ablain Judo	1 200,00	1 200,00	1 abstention
Aiki Jujutsu	-	-	-
Ablain Mémoire	500,00	500,00	1 abstention
Ablain Rythmix	400,00	400,00	1 abstention
Acroscene	500,00	500,00	2 abstentions
Association Ablain Jeunesse	-	-	-
Sambo Lutte	600,00	1 000,00	1 abstention
chti wresling	200,00	-	
Amicale laïque FJEP	200,00	200,00	1 abstention
Temps Danse Section Modern'Jazz	550,00	550,00	1 abstention
Agir Pour les Mômes	550,00	550,00	1 abstention
Action Gym et Pilates	300,00	300,00	2 abstentions

Ablain Toniform	300,00	300,00	1 abstention
club Ablain Féminin	500,00	350,00	2 abstentions
Association Notre Dame de Lorette – Gardes d'honneur	250,00	250,00	2 abstentions
Anciens combattants de Souchez Ablain	95,00	95,00	1 abstention
Arts Culture et traditions	950,00	1 000,00	1 abstention 1 contre
Club de l'amitié	300,00	400,00	1 abstention
Comité des fêtes	3 500,00	3 500,00	2 abstentions
École de musique	6 200,00	6 200,00	1 abstention
Harmonie Municipale	1 300,00	1 300,00	1 abstention
Jog-Ablain	650,00	650,00	2 abstentions
L'éclair d'Acq Mont st Éloi	100,00	100,00	1 abstention
Les amis du verger	200,00	-	1 abstention
Médailles Militaires de Souchez	50,00	50,00	1 abstention
Phil-Ablain	140,00	140,00	1 abstention
Société de chasse d'Ablain	400,00	400,00	2 abstentions
Ablain bonheur	250,00	250,00	1 abstention
Union Sportive Ablainoise	2 300,00	2 300,00	2 abstentions
Marathon du Maroc	-	200,00	1 abstention

Associations loi 1901 à but non lucratif	Subventions 2019	Subventions 2020	Subventions votées conseil
Comité de lutte contre le cancer	30,00	30,00	unanimité
Les peps 62	30,00	30,00	unanimité
diabétique Angres	30,00	30,00	unanimité
Institut Pasteur Lille	30,00	30,00	unanimité
Paralysé de France	30,00	30,00	unanimité
Pupilles de l'enseignement	30,00	30,00	unanimité
AAE Action éducative	30,00	30,00	unanimité
Sclérose en plaques	30,00	30,00	unanimité

Voyages école	2 000,00	-	unanimité
Œuvre du livre du Liévinois Lycée	812,00	740,00	unanimité
OCCE caisse école Angres	1 500,00	1 300,00	unanimité
CAFE	575,00	600,00	unanimité

Après lecture des demandes de subventions, les votes ont lieu.

Monsieur Jean-Baptiste FRESKO propose de préparer une convention d'utilisation des locaux par les associations.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier des services fiscaux lui demandant de former la liste des représentants à la commission communale des impôts directs.

Pour les propriétaires, Monsieur le Maire propose les commissaires suppléants présentés sont :

Mesdames Julienne DAMBRINE, Andrée MOREL ; Messieurs Philippe CRESSON, Michel DOCQUOIS, Patrick ROSE, Michel LEROUX, Guy Claude LHERBIER, Félix DYMEL, Maurice DEPRET,

Pour les propriétaires, Monsieur le Maire propose les commissaires titulaires présentés sont :

Mesdames Claudine DEPRET, Marie-Laure SEVIN, Messieurs Christian SALE, Alain LEYS, Louis BOBER, Serge DECOUPIGNY, Roland CREPEL, André BALAVOINE. Dominique ROBILLART

Pour les commissaires domiciliés hors commune :

Messieurs THUMEREL Pierre et LEFEBVRE Philippe respectivement en qualité de titulaire et de suppléant.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Monsieur RODIER Patrick a demandé des explications quant aux compétences de la CCID. Madame CARON Emmanuelle, agent administratif, lui a répondu.

Préemption des terrains en zone agricole

Tout d'abord, Monsieur VANTORRE a apporté un éclaircissement sur l'objectif de cette délibération.

Le droit de préemption urbain (DPU) est un système qui permet, à une collectivité notamment, d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne physique ou morale, dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite. La collectivité définit donc **un zonage par délibération** qui va comprendre un ensemble de parcelles dans lesquelles le DPU va pouvoir être exercé.

Monsieur le Maire propose de préempter tous les terrains situés en zone agricole.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal valide la préemption des terrains en zone agricole.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

Rétrocession de la rue de Namur Prolongée

Tout d'abord, Monsieur VANTORRE a apporté un éclaircissement sur l'objectif de cette délibération.

Par courriers datés du 22 juin 2020, Monsieur et Madame VASSEUR Olivier, domiciliés au 10 Q rue de Namur prolongée et Monsieur MORTELECQUE Hubert domicilié au 12 T rue de Namur, ont formulé une demande de rétrocession des parties communes (voirie, espaces verts, réseaux, équipements annexes) sur la partie de la rue de Namur prolongée.

Ces derniers demandent la rétrocession totale de la parcelle AB 244 d'une superficie de 89 centiares et la division partielle de la parcelle AB 87 de la même superficie en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que lorsque la collectivité accepte cette intégration après délibération du conseil municipal, la commune prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection des voies et réseaux.

Aussi, Monsieur le Maire précise qu'un géomètre interviendra pour borner la parcelle AB87.

La rétrocession de voirie aura lieu gratuitement après l'accomplissement des formalités de publicité auprès du Service de la Publicité Foncière d'Arras 1.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents et actes à venir en vue de réaliser ces opérations.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Location de salle et mercredis récréatifs : remboursement d'arrhes suite à annulation

En raison de l'épidémie de covid-19 et suites aux directives de l'état et aux mesures sanitaires mises en place, les établissements recevant le public ont été fermés depuis le 16 mars 2020 et notamment les locations de salle des fêtes et les activités « mercredis récréatifs » pour lesquelles la commune perçoit des recettes.

En conséquence, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune a été contrainte d'annuler plusieurs réservations prises par des particuliers à compter de cette date qui n'ont pas souhaité reporter à une date ultérieure.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les arrhes versées par chaque particulier.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Indemnités aux directeurs du CLSH

Monsieur le Maire demande à ce que soit reconduite l'indemnité de 250.00 € aux directeurs du CLSH de Juillet/août 2020 au prorata du temps de direction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le versement de l'indemnité de 250.00€ aux directeurs du CLSH.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Accueil de loisirs sans hébergement de toussaint et de Noël 2020 - tarifs

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de reconduction du Centre de Loisirs pour les petites vacances de 2020, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans avec une capacité maximum de 50 enfants.

Le Centre fonctionnera pendant les petites vacances uniquement l'après-midi (du lundi au vendredi) de 14 heures à 17 heures, avec possibilité d'accueil de 13 heures 30 à 14 heures et de 17 heures à 18 heures. Les horaires et la capacité d'accueil peuvent être modifiés selon le contexte à venir.

Tarifs des petites vacances 2020 :

- Tranche 1 (QF < 750) : **17.50 €** pour le séjour complet, soit ½ journée 3.5 €
- Tranche 2 (QF de 751 à 960) : **20.00 €** pour le séjour complet, soit ½ journée 4.0 €
- Tranche 3 (QF > de 961) : **22.50 €** pour le séjour complet, soit ½ journée 4.5 €

Ces tarifs sont fixés sans tarif dégressif, ni tarif extérieur en forfait semaine uniquement.

L'aide aux temps libres sera déduite de ce tarif à l'inscription.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Tarifs des mercredis récréatifs – rentrée scolaire 2020-2021

Ces derniers seront identiques à ceux pratiqués l'année dernière soit :

AU TRIMESTRE :

QF	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
SANS GARDERIE	49 €	56 €	63 €
AVEC GARDERIE	56 €	63 €	70 €

AL'ANNEE :

QF	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
SANS GARDERIE	126 €	144 €	162 €
AVEC GARDERIE	144 €	162 €	180 €

Conditions de paiement :

Le paiement se fait à l'ordre du Trésor Public. Il est possible de déduire, dès l'inscription, l'aide aux vacances de la C.A.F sur présentation de la notification originale.

Ces tarifs sont votés à l'unanimité.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Correspondant défense

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un « correspondant défense » en charge des questions de la défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Madame DOCQUOIS Jocelyne.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Listes électorales: changement de délégué de la commission de contrôle

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation du nouveau délégué de la commission de contrôle des listes électorales dans la mesure où il y a eu un renouvellement des membres du Conseil Municipal.

Remarque faite qu'aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉSIGNE Monsieur NAVEL Ludovic en qualité de membre de la commission de contrôle.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Tarifs de cantine/garderie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de reprendre une délibération concernant les tarifs de la cantine et de la garderie qui à ce jour sont les suivants :

- **Cantine enfant : 3,80€**
- **Cantine pour les Extérieurs : 5,00€**
- **Garderie : 0,78 €** (si l'enfant fréquente la cantine au moins deux fois par semaine)
- **Garderie exceptionnelle : 2,06 €**

Monsieur le Maire propose de passer les tarifs :

- **Cantine enfant : 3,90€**
- **Cantine pour les Extérieurs : 5,00€**
- **Garderie : 1.00 €** (si l'enfant fréquente la cantine au moins deux fois par semaine)
- **Garderie exceptionnelle : 2,10 €**

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le conseil municipal accepte ces tarifs.

Pour : 16 Contre : 2 Abstention : 1

Cabinet médical

Dans le cadre de l'aménagement du cabinet médical, un architecte a été sollicité pour la conception de plans en vue du dépôt du permis de construire. Société KALLALA à ARRAS.

Tarif : 1400,00 € HT.

Monsieur HAUTREUX prend la parole pour informer l'assemblée de la nécessité de faire appel à un architecte dans la mesure où il faut déposer un permis de construire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte ces tarifs.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Accès PMR de la mairie

Dans le cadre de l'aménagement PMR de la mairie, un devis complémentaire de la société BRABANT, titulaire du marché (lot 1 gros œuvre), est nécessaire pour la finition de pose de pavés pour un montant de 5 267.90 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le devis complémentaire.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Aménagement des bureaux de la mairie

Dans le cadre de l'aménagement des bureaux administratifs de la mairie, l'accueil doit être modifié et aménagé en accessibilité PMR. Pour ce faire, un devis a été établi par la société SDEM d'un montant de 16 154.64 € HT. Ce devis comprend la pose et la dépose de la porte, la fabrication de la banque d'accueil PMR, la vitre de protection, la fabrication et la pose des bureaux et des armoires de rangement.

Un autre devis a été établi par la société JLG d'un montant de 3830.00 € HT pour l'achat d'une armoire ignifuge qui permettra le stockage en toute sécurité de nos registres d'Etat Civil (obligation légale).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte les devis des sociétés SDEM et JLG.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Dans le cadre de la continuité d'aménagement, l'achat de l'éclairage de la mairie a été chiffré :

- YESS électrique : 1 192.20 € HT
- URBALUX : 7 244.53 € HT

Un dossier de subvention peut être demandé avant toute commande auprès de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE).

Cet achat a été mis en attente car d'autres devis doivent être établis. En effet, selon Monsieur HAUTREUX, il conviendrait de respecter des normes spécifiques en matière d'éclairage public pour l'accessibilité PMR et les devis présentés ne tiennent pas compte de ces dernières.

Réfection de voirie

Dans le cadre de la continuité de la réfection de la voirie communale (rue de Namur, résidence du vallon) plusieurs devis ont été demandés.

- Société SOTRAIX : 36 574.00 € HT

- Société travaux Public de l'Artois : 34 908.70 € HT
- Société BROUTIN : 34 705 € HT

Dans le cadre de ces réfections, une subvention de 15 000.00 € a été accordée par le Département dans le cadre du FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le devis de la société BROUTIN.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Portes à changer

Les portes arrière des logements et de la mairie sont à changer soit 6 portes

- SEMIT : 7 912.00 € HT
- FEA : 12 498,75 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le devis de la société SEMIT.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Barrières sélectives au city stade

Dans le cadre de la sécurisation du city stade, la mise en place de barrières et de pose de clôtures, trois devis ont été demandés :

- CITEVERT : 6 190.00 € HT
- PHILMAT : 2 884.00 € HT hors pose + 1 820.00 € HT coût de la pose
- NORD'COM : 5 738,40 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le devis de la société CITEVERT.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Renouvellement de la convention avec le FECCI (Fédération des Elus Citoyens et Indépendants)

Dans le cadre de la formation, il y a lieu de renouveler la convention annuelle avec le FECCI dont le montant s'élève à la somme de 1 326.00 € TTC.

Les formations sont ouvertes à l'ensemble des élus et du personnel. Le catalogue des formations est disponible sur le site du FECCI. Les inscriptions sont à retourner directement en mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention annuelle avec le FECCI.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Tarifs réduits de cantine/garderie, mercredis récréatifs et de CLSH

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'appliquer une réduction de 10% sur les factures de cantine/garderie, des mercredis récréatifs et de CLSH pour les agents communaux dont les enfants bénéficient de ces services.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

DIVERS :

PanneauPocket

Madame LEJEUNE prend la parole pour présenter l'application PanneauPocket.

Grâce à cette application, les administrés recevront en temps réel sur leur téléphone des notifications dès que la mairie publiera des nouvelles informations.

Très simple d'utilisation, PanneauPocket ne nécessite aucun paramétrage et convient à tous les publics.

PanneauPocket est une solution de communication municipale particulièrement utile et adaptée aux habitants des communes qui se trouvent sur un large territoire géographique. Plus besoin de passer devant un panneau fixe pour être informé.

Séjour ados de juillet 2020

Madame DELORY fait part à l'assemblée que 9 jeunes sont partis en séjour ados du 09 au 22 juillet 2020 en Vendée.

Fin de réunion à 22h50

Fait et délibéré à Ablain Saint Nazaire, les jours, mois et ans susdits.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,